

RÈGLEMENT PARTICULIER DES ÉPREUVES DÉPARTEMENTALES (RPED)

COMITÉ DÉPARTEMENTAL 84

« COMPÉTLIB »

Saison 2026/2027

Art 1 - GÉNÉRALITÉS

Nom de l'épreuve	Championnat départemental CompétLib	 FFvolley Comité Départemental de Vaucluse
Catégorie	Senior, M21	
Abréviation	CL*	
Commission sportive référente	CDL84	
Forme de jeu	6x6	
Genre	Mixte	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	20
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipes ou collectif par GSA	
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF régionales	Non

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	CompétLib
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	Avant le début de la rencontre
Type de licence mutation autorisée	
Catégories autorisées	
Senior, master, M21	Oui
M21	Oui
M18	Oui
M15 avec triple surclassement national	Non

Les joueurs non licenciés ou dont la licence est suspendue ne peuvent pas participer aux rencontres sous peine de perte du match (voir article 13).

Si un entraîneur figure sur la feuille de match, il doit être titulaire de la licence adéquate.

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES ÉQUIPES

Dans l'équipe joueuse inscrite sur la feuille de match	
Nombre maximum de joueurs mutés	
Nombre maximum de joueurs mutés pour les équipes support CFC	
Nombre maximum de joueurs étrangers hors UE	
Nombre maximum de joueurs sous contrat pro	0
Nombre maximum de joueurs sous contrat « aspirant » CFC	0
Nombre minimum de joueurs issus de la formation française	

Les équipes sont obligatoirement mixtes. Toute équipe n'alignant pas, en permanence, une joueuse sur le terrain perd le match par forfait.

Sauf dans l'exception ci-dessous, un joueur masculin d'une équipe non CompétLib, quelle qu'elle soit, ne peut participer au championnat CompétLib.

Les joueuses ayant la double licence Volley-ball et CompétLib dans le même club peuvent participer simultanément aux championnats Départemental et CompétLib.

Le jeu à 5 joueurs est autorisé, que ce soit en début de match ou suite à blessure.

Néanmoins, dans le cas où une équipe, en début de match, est incomplète, elle peut incorporer :

- au plus deux joueurs (joueuses) d'une autre équipe CompétLib du club ;
- ou un joueur d'une équipe Départementale masculine du club.

À condition que :

- seuls six joueurs (joueuses) figurent sur la feuille de match ;
- tous les participants soient licenciés CompétLib.

Art 5 - CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Du lundi au vendredi
Horaire officiel des rencontres	21 h
Plage d'implantation autorisée	20 h 30 – 21 h 30
Modification d'implantation autorisée	Oui
Délai minimum de la demande	
Délai de réponse avant acceptation automatique	
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui
Interdiction de changer de semaine	Non

Les reports se font de gré à gré, en accord avec l'équipe adverse et avec acceptation de la commission (**ne pas utiliser les demandes de report via le site**).

Lors d'un match reporté (y compris pour la première journée), seuls les joueurs correctement licenciés à la date initiale peuvent participer à la rencontre.

Les matchs « aller » ne peuvent se reporter qu'avant le début de la phase « retour ».

Les matchs « retour » ne peuvent pas se reporter après la dernière journée.

Aucun match ne peut se jouer la semaine 11 de 2027, réservée à la coupe de France CL.

Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	
Installation du terrain et du matériel terminée	
Présence du marqueur	
Contrôle des présences et signature de la feuille de match.	
Tirage au sort	
Échauffement au filet	H-15
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi	

Pour des raisons de fermeture de certaines salles à des heures fixes, les horaires de début de match doivent être respectés.

Art 7 - COMMUNICATION DES RÉSULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres en semaine	Avant 72 h
Saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres du samedi et du dimanche	

Feuille de match papier : télécharger, dans les six jours qui suivent la rencontre, le recto de la feuille de match sur le « cloud » de la Ffvolley.

La feuille doit être correctement remplie et parfaitement lisible.

Les anciennes feuilles (12 joueurs dont 2 libéros) et les nouvelles (14 joueurs) sont autorisées.

La feuille de match électronique simplifiée peut être utilisée.

Art 8 - FORMULE SPORTIVE

Les équipes sont réparties en 3 poules : Haute, Nord et Sud.

Dans chaque poule, le championnat se déroule en matchs aller-retour.

Pour les poules Nord et Sud, à la fin des 10 journées du championnat, 2 journées de classement (matchs aller-retour) sont organisées : match des 1^{ers}, match des 2^{es}, ... pour établir le classement final.

Hauteur du filet : 2,35 m.

Art 12 – BALLON

Type de ballon autorisé	
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	
Ramasseurs de balle	Non
Nombre de ballons pour la rencontre	1

Art 13 – FEUILLE DE MATCH

Les matchs perdus par pénalité ou forfait sont pénalisés d'un point.

Art 14 – DEVOIRS D’ACCUEIL ET DE FORMATION (DAF)

Obligation pour le GSA d’avoir une équipe réserve	Non
Obligation pour le GSA d’engager une équipe en coupe de France jeune	Non
Minimum de licenciés compétition volley-ball et minimum de licenciés jeunes compétition volley-ball avant le 31 janvier de la saison en cours	
Minimum d’unités de formation	

Art 16 – ARBITRAGE

Il n’y a pas d’arbitre désigné.

L’arbitrage est assuré par un (ou plusieurs) licencié(s) du club recevant.